

Formation Prépa IFSI pour élèves de Terminale 2017-2018

Fiche d'inscription



NOM et Prénom de l'Elève :Né(e) le : à

En classe de au lycée :

Adresse :

N° Téléphone du **Responsable Légal** en cas de besoin :

Mail de l'élève :

Prépa : ◇ IFSI (préparation aux concours d'écoles d'infirmiers(ères))

INSCRIPTION / CONVENTION DE PRESTATION

ET COUT DE LA FORMATION

1. Entre les soussignés :

a) L'organisme de formation : **OFEPAL** 60, rue d'Ensisheim – BP 25 68272
WITTENHEIM Tél. : 03.89.52.62.25 / 03 89 52 82 11
représenté par : **Madame Sandra GUNKEL-DREYFUS**

b) **Madame / Monsieur** :
Responsable légal de l'élève inscrit.

Il est convenu aux termes des présentes ce qui suit :

Madame ou Monsieur ci-nommé(e) ainsi que l'élève inscrit à la Prépa **IFSI** proposée par l'OFEPAL, s'engagent à satisfaire aux exigences de ladite formation et à en **acquitter la totalité des frais pédagogiques à l'inscription en joignant le CHQ de 330€** à l'ordre de l'OFEPAL, **impérativement au moment de l'inscription.**

Aucune inscription ne sera prise en compte sans le règlement des droits de formation. Toute formation commencée est due en entier, pas de remboursement possible.

2. Lieux de formation

Les cours sont assurés dans les locaux du lycée DON BOSCO à WITTENHEIM (68270), 60 rue d'Ensisheim.

3. Durée de la formation

Les cours sont organisés sur 12 samedis matins, séances de 3 heures chacune, soit un total de 36 heures de formation

REGLEMENT ELEVE PROPRE A LA FORMATION

- l'inscription étant libre, facultative et volontaire, la participation à la formation suppose l'implication des parents et du travail assidu du jeune inscrit
- les cours démarrent à 8h30 et se terminent à 11h30 ; la ponctualité et la présence à tous les cours sont exigées
- l'élève émargera sur la fiche de présence à chaque cours, les informations sont transmises aux établissements d'origine et aux familles en cas d'absence
- en cas de manquement pour raison majeure, l'élève devra néanmoins rattraper le cours
- une bonne attitude de l'élève, le respect de ses camarades, du travail collectif, du matériel et du professeur sont des attentes légitimes pour la bonne marche des cours
- l'élève s'engage à respecter les consignes usuelles des règlements en vigueur dans l'établissement dans lequel se déroule la formation
- en cas de non-respect des règles énoncées ci-dessus, l'OFEPAL se réserve le droit d'exclure un élève des cours.

Date :

Signatures : (Précédé de la mention manuscrite lu et approuvé)

Le Responsable Légal

L'élève

L'Organisme de Formation